

Judo

Fiche Sport N° 30

Mise à jour : 15 juin 2015



Sommaire

Introduction	Page 3
I. Compétition	Page 4
II. Responsabilisation	Page 10
III. Innovation	Page 13
IV. Formation	Page 14
Annexes	Page 15

Introduction

La réglementation du sport se réfère à la fois au Règlement Intérieur, au Règlement Fédéral UNSS et à la fiche sport.

La fiche sport judo a pour objectif de préciser à travers les quatre piliers de l'UNSS (compétitions, responsabilisation, innovation et formation) les directives réglementaires et les moyens de développement liés au sport.

La fiche sport donne le cadre obligatoire à destination des championnats inter-académiques et de France.

Elle offre par ailleurs des pistes de développement et une grande souplesse d'organisation du sport pour les AS et lors des phases départementales et académiques. Elle intègre dans la vie des AS et dans le déroulement des championnats les axes prioritaires du PNDSS.

La Direction Nationale après concertation avec la CMN, peut décider, en fonction du nombre d'inscrits à la date butoir des qualifications, d'annuler un CF.

En tout état de cause un CF ne pourra être organisé avec moins de quatre AS qualifiées.

Valable l'année scolaire 2015 - 2016, elle pourra être mise à jour au cours de cette période

Compétition

Calendrier

Se référer au Fichier « Calendrier des Championnats de France », régulièrement mis à jour sur le site.

Catégories d'âge 2016

Benjamins	nés en 2003, 2004 et 2005
Minimes	nés en 2001 et 2002
Cadets	nés en 1999 et 2000
Juniors	nés en 1997 et 1998
Seniors	nés en 1996 et avant

Modalités de remboursement aux équipes

Globalisation des crédits

Championnats de France UNSS Equipes OPEN Collèges

Conditions de participation

LICENCIÉS AUTORISÉS	Garçons et Filles né(e)s 2002 et 2003 compétiteurs Garçons et Filles né(e)s en 2001 couple kata																						
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 compétiteurs au minimum, 5 au maximum +1 couple kata facultatif (uniquement pour les années 2001) Les équipes ne sont pas mixtes (équipes de garçons et équipes filles) 2 compétiteurs par catégorie de poids maximum																						
COMPOSITION DES COUPLES KATAS AU SEIN DE L'ÉQUIPE	Le couple peut-être mixte (2 garçons ou 2 filles ou 1 garçon et 1 fille) Il ne peut pas être compétiteur 1 couple kata maximum par équipe engagée L'évaluation des katas se fera par les jeunes impliqués dans les couples katas sous la responsabilité des hauts gradés de l'académie organisatrice. Les katas du CF filles seront évalués par les jeunes des katas du CF garçons et inversement. Le couple kata rapporte les mêmes points qu'une catégorie																						
JEUNE ARBITRE	1 Jeune arbitre par équipe qualifiée et d'un niveau académique minimum Possibilité d'avoir un jeune coach au sein de l'équipe, il est un membre de l'équipe inscrite (rôle défini p.10). Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra pas participer aux Championnats de France																						
RÈGLEMENT LA CMN UNSS REGROUPERA DES COMBATTANTS DE PLUSIEURS CATÉGORIES POIDS EN FONCTION DU NOMBRE D'ENGAGÉS	Temps de combat : 3 mn Ceinture orange minimum Le règlement fédéral minime sera appliqué Catégories de poids <table style="width: 100%; border: none;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Garçons</th> <th style="text-align: center;">Filles</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td style="text-align: center;">- 34 kg</td><td></td></tr> <tr><td style="text-align: center;">- 38 kg</td><td style="text-align: center;">- 36 kg</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">- 42 kg</td><td style="text-align: center;">- 40 kg</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">- 46 kg</td><td style="text-align: center;">- 44 kg</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">- 50 kg</td><td style="text-align: center;">- 48 kg</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">- 55 kg</td><td style="text-align: center;">- 52 kg</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">- 60 kg</td><td style="text-align: center;">- 57 kg</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">- 66 kg</td><td style="text-align: center;">- 63 kg</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">- 73 kg</td><td style="text-align: center;">- 70 kg</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">+ 73 kg</td><td style="text-align: center;">+ 70 kg</td></tr> </tbody> </table>	Garçons	Filles	- 34 kg		- 38 kg	- 36 kg	- 42 kg	- 40 kg	- 46 kg	- 44 kg	- 50 kg	- 48 kg	- 55 kg	- 52 kg	- 60 kg	- 57 kg	- 66 kg	- 63 kg	- 73 kg	- 70 kg	+ 73 kg	+ 70 kg
Garçons	Filles																						
- 34 kg																							
- 38 kg	- 36 kg																						
- 42 kg	- 40 kg																						
- 46 kg	- 44 kg																						
- 50 kg	- 48 kg																						
- 55 kg	- 52 kg																						
- 60 kg	- 57 kg																						
- 66 kg	- 63 kg																						
- 73 kg	- 70 kg																						
+ 73 kg	+ 70 kg																						
FORMULE DE COMPÉTITION	Compétition individuelle avec attribution de points en fonction de la place obtenue pour un classement par équipes. Prise en compte des 4 meilleurs résultats.																						
MODALITÉS DE QUALIFICATION	L'équipe Championne d'académie plus possibilité d'une demande de repêchage établie dans les délais auprès de la DN UNSS																						
NOMBRE D'ÉQUIPES	52 équipes maximum (26 équipes filles + 26 équipes garçons)																						
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Équipe OPEN Collège Filles Champion de France UNSS Équipe OPEN Collège Garçons																						

Championnats de France UNSS Équipes Open Lycées

Conditions de participation

LICENCIÉS AUTORISÉS	Garçons et Filles né(e)s en 2000-1999-1998 (2001 si lycéens)																		
COMPOSITION DES ÉQUIPES	3 ou 4 compétitrices pour les filles 4 ou 5 compétiteurs pour les garçons. Pas d'équipe mixtes (équipes garçons et équipes filles) 2 compétiteurs par catégorie de poids maximum																		
JEUNE ARBITRE	1 Jeune arbitre par équipe qualifiée d'un niveau académique minimum Possibilité d'avoir un jeune coach au sein de l'équipe, il est un membre de l'équipe inscrite (rôle défini p.10) Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer aux Championnats de France																		
RÈGLEMENT	Temps de combat : 4 mn Ceinture verte minimum Catégories de poids																		
LA CMN UNSS REGROUPERA DES COMBATTANTS DE PLUSIEURS CATÉGORIES POIDS EN FONCTION DU NOMBRE D'ENGAGÉS	<table> <thead> <tr> <th>Garçons</th> <th>Filles</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>- 50 kg</td> <td>- 44 kg</td> </tr> <tr> <td>- 55 kg</td> <td>- 48 kg</td> </tr> <tr> <td>- 60 kg</td> <td>- 52 kg</td> </tr> <tr> <td>- 66 kg</td> <td>- 57 kg</td> </tr> <tr> <td>- 73 kg</td> <td>- 63 kg</td> </tr> <tr> <td>-81 kg</td> <td>-70 kg</td> </tr> <tr> <td>-90 kg</td> <td>+70 kg</td> </tr> <tr> <td>+90 kg</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Garçons	Filles	- 50 kg	- 44 kg	- 55 kg	- 48 kg	- 60 kg	- 52 kg	- 66 kg	- 57 kg	- 73 kg	- 63 kg	-81 kg	-70 kg	-90 kg	+70 kg	+90 kg	
Garçons	Filles																		
- 50 kg	- 44 kg																		
- 55 kg	- 48 kg																		
- 60 kg	- 52 kg																		
- 66 kg	- 57 kg																		
- 73 kg	- 63 kg																		
-81 kg	-70 kg																		
-90 kg	+70 kg																		
+90 kg																			
FORMULE DE COMPÉTITION	Compétition individuelle avec attribution de points en fonction de la place obtenue pour un classement par équipes. Prise en compte des 3 meilleurs résultats pour les filles et des 4 meilleurs résultats pour les garçons																		
MODALITÉS DE QUALIFICATION	L'équipe Championne d'académie plus possibilité d'une demande de repêchage établie dans les délais auprès de la DN UNSS																		
NOMBRE D'ÉQUIPES	52 équipes maximum (26 équipes filles + 26 équipes garçons)																		
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Open Équipe Lycées filles Champion de France UNSS Open Équipe Lycées garçons																		

Les précisions réglementaires pour les deux formules de championnats

- Le règlement d'arbitrage de la FFJDA sera appliqué et adapté à la catégorie d'âge concerné à savoir :
- CF open Collèges = règlement Minimes FFJDA
- CF open Lycées = règlement Cadets FFJDA
- Il est de la responsabilité de l'enseignant de se porter garant quand au grade minimum demandé par le règlement.
- Le surclassement de poids est interdit.
- Entre deux niveaux de compétition, le compétiteur est autorisé à combattre dans la catégorie de poids supérieure, en respectant le maximum de 2 par catégorie. Si l'équipe se retrouve avec 3 engagés dans une même catégorie, le troisième pourra combattre sans attribution de point.
- Chaque équipe devra obligatoirement être accompagnée par un jeune officiel de niveau académique, sous peine de ne pas pouvoir combattre.
- Une équipe incomplète ne peut pas participer au Championnat de France
- La CMN regroupera les combattants de plusieurs catégories de poids en fonction du nombre d'engagés.
- Le couple kata rapporte les mêmes points qu'une catégorie

Les modalités de qualification

- Le championnat d'Académie sera organisé sous forme d'une compétition individuelle par catégories de poids,
- À l'issue du championnat d'Académie un classement sera effectué par équipe d'établissement. Chaque combattant rapporte des points pour son lycée ou son collège en fonction de son classement.
- Les points des judokas et des couples katas sont attribués en fonction des places :

Catégorie de poids jusqu'à 4 combattants Catégorie de poids de plus 4 combattants

1 ^{ère}	place	10 points
2 ^{ème}	place	8 points
3 ^{ème}	place	6 points
4 ^{ème}	place	2 points

1 ^{ère}	place	15 points
2 ^{ème}	place	12 points
3 ^{ème}	place	9 points
4 ^{ème}	place	6 points
5 ^{ème}	place	3 points
7 ^{ème}	place	2 points

Nota : En cas de regroupement de catégorie de poids, seuls les points attribués sur ce regroupement seront comptabilisés.

En cas d'Égalité entre 2 équipes :

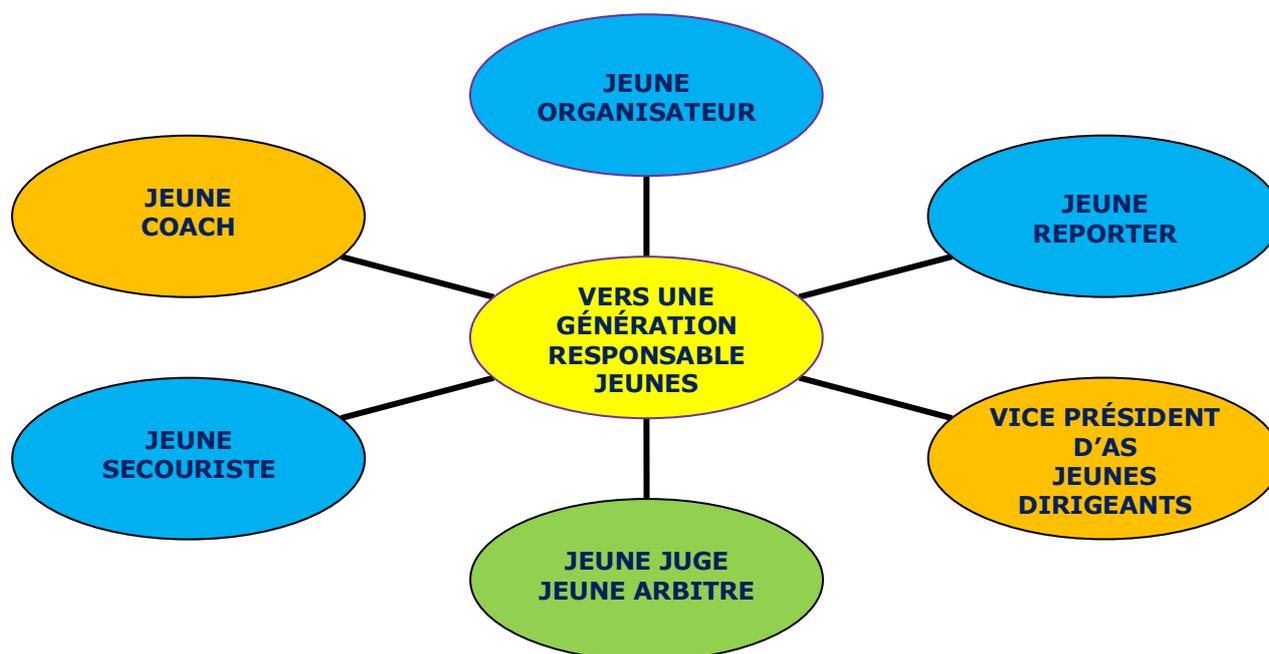
- 1/ Résultat du couple kata (uniquement pour le CF open collèges)
- 2/ Nombre de 1^{ères} places puis de 2^{èmes} places etc...
- 3/ Nombre de victoires individuelles
- 4/ Niveau du Jeune arbitre dans le championnat académique

Responsabilisation

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme quelle que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : « *La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées* ».

L'UNSS au travers de ces différentes compétitions et formation à la capacité de proposer aux jeunes licenciés de s'impliquer dans différents rôles :



1. Le Jeune arbitre/juge

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire. Chaque activité possède un livret Jeune Arbitre spécifique à l'activité et disponible sur le site national de l'UNSS. Il permet de proposer à l'élève et à l'enseignant les contenus à acquérir à chaque niveau de certification.

La formation des Jeunes arbitres doit être liée à la pratique.

Les meilleurs Jeunes Arbitres hors académie ont la possibilité d'officier à un championnat de France si :

- le nombre de Jeunes arbitres est insuffisant (pool local et équipe) pour le déroulement du CF,
- leur nombre est défini par les membres de la CMN,
- les Jeunes arbitres doivent être inscrits par les services régionaux auprès de la Direction Nationale à la date butoir des remontées des qualifiés académiques du sport concerné,
- les organisateurs des championnats de France doivent faire remonter auprès du DNA en charge de l'activité la fiche récapitulative des meilleurs JO hors académie (fiche n°51 JO).

2. Conditions de la mise en œuvre des dispositions sur le haut niveau scolaire

La circulaire n°2012-093 du 08 juin 2012 précise que « les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international... peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau. Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires ».

En conséquence :

- l'évaluation rend compte des compétences acquises du jeune officiel aux différents niveaux de certification (départemental, académique, nationale, internationale). Cela suppose la mise en place d'une cohérence et d'une progression dans la formation,
- pour prétendre aux 16 points de l'enseignement facultatif ponctuel, le jeune doit avoir officié et obtenu sa certification durant sa « scolarité en classe de seconde ou première de lycée d'enseignement général et technologique » à l'occasion d'un championnat de France UNSS (*circulaire n° 2013-131 du 28-8-2013*),
- la validation d'un niveau national du Jeune Officiel doit au minimum correspondre au niveau 5 de compétence exigé dans le cadre de l'enseignement facultatif au baccalauréat EPS. Une fiche d'évaluation harmonise l'ensemble des activités sportives. Une moyenne de 14/20 (théorie et pratique) permet d'acquérir la certification nationale sur un championnat de France.
- Création d'une unité facultative d'EPS pour le baccalauréat professionnel : « ...*les candidats scolaires des établissements publics et privés engagés à haut niveau dans le cadre du sport scolaire, lauréats des podiums nationaux et jeunes officiels certifiés de niveau national ou international* » valident automatiquement la note de 16/20. L'entretien sur 4 points est obligatoire (arrêté du 07/07/15 et BO n°32 du 03/09/15).

Cette formation est assurée au sein de chaque AS. Un livret spécifique par activité est dédié à cette formation. Il est téléchargeable sur le site www.unss.org

3. Passerelles possibles des jeune arbitres entre l'UNSS et la FFJDA

La convention entre l'UNSS et la FFJDA précise que le jeune officiel de certification de niveau académique ou national permet une équivalence, dès lors qu'il est licencié à la FFJDA, ceinture noire 1^{er} Dan et cadet .

La certification de niveau académique UNSS permet le titre d'arbitre officiel départemental. Cette équivalence peut être obtenue en prenant contact auprès du comité départemental (service formation).

La certification de niveau national UNSS permet le titre d'arbitre officiel régional. Cette équivalence peut être obtenue en prenant contact auprès du comité régional (service formation).

4. Les autres rôles de Jeunes Officiels (cf. dossier intitulé Jeunes officiels vers une génération responsable 2015-2016)

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir s'impliquer dans différents rôles (jeune organisateur, jeune dirigeant etc ...) au sein de son Association Sportive (AS) et dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Toute vie associative nécessite une organisation. Chaque licencié doit pouvoir trouver sa place comme bénévole de l'AS en fonction de ses motivations et de ses compétences.

Ils peuvent être certifiés du niveau départemental au niveau national. Les jeunes dirigeants, les jeunes organisateurs, les jeunes reporters, les jeunes coaches, et les jeunes secouristes peuvent obtenir une certification du niveau départemental au niveau national en référence à l'activité « multi activités ».

En revanche le jeune coach peut obtenir une certification en référence à l'activité pour laquelle il intervient.

Les vice-présidents d'AS élèves doivent recevoir une formation relative à leurs missions.

Innovation

Nouvelles pratiques

Outre les compétitions traditionnelles, les formes nouvelles de pratique permettent de nombreuses rencontres, avec des règlements adaptés.

Les expériences locales permettent d'étudier des pratiques innovantes, tenant compte des spécificités locales et des contraintes d'organisation, d'identifier les pratiques intéressantes et de les proposer ensuite au niveau national.

Le jeune coach

- Il est non compétiteur et sera identifié visuellement
- Il intervient en duo avec l'enseignant EPS
- Il participe à la réunion technique
- Il gère l'échauffement
- Il prépare les combats
- Il assure le suivi et le coaching
- Il réalise le bilan d'après combat

Sport partagé/handi

Un challenge Sport partagé/handi initié par le service organisateur du CF sera mis en place en 2015 sur le championnat de France.

Cette édition pourra servir de cahier des charges pour les années futures.

International

Des équipes d'établissements étrangers pourront être intégrées au championnat.

Gymnasiade : représentation du judo pour la 2^{ème} fois

Dates : du 11 au 18 juillet 2016

Lieu : Trabzon (Turquie)

Formation

En complément du programme « *Vers une génération responsable* » destiné aux Jeunes arbitres, Jeunes organisateurs et Jeunes dirigeants, l'UNSS développe un pôle formation à destination des enseignants d'EPS, animateurs de l'association sportive.

Concernant le Judo :

Les membres de la CMN, s'engagent à construire des contenus de formation vers les animateurs d'AS qui encadrent des AS Judo ou qui désirent en créer une. La direction nationale souhaite que les animateurs ainsi formés et possédant une expérience avancée dans ce sport, puissent devenir des référents au sein de leur département voire de leur académie : les formations en interne via les ligues fédérales étant prépondérantes.

Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directeur adjoint de l'UNSS en charge de l'activité : Nathalie GRAND

FFJDA

Guy LEBaupin
Laurent COMMANAY
Marc DELVINGT

Responsable des équipes cadets
Responsable du développement
Commission nationale d'arbitrage

UNSS

Hervé FILLON
Véronique KIEFFER DOUMA
Stéphane MOLLIET SABET

responsable JO
responsable communication
responsable JO

Délégués techniques UNSS

Catherine SCHUBNEL
Denis ROUSSEAU

Déléguée technique/ responsable communication
Délégué technique

**AS atteint la finale en 2015
des Championnats de France Excellence
non autorisées à participer à la qualification pour les
Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement**

NÉANT

**AS n'ayant pas assisté au Protocole en 2015
et n'étant pas autorisées à participer en
Équipes OPEN**

NÉANT

Annexe 4

AS ayant fait forfait dans les huit jours avant les Championnats de France en 2015 et n'étant pas autorisées à participer en Équipes OPEN

Lycées Open Garçons	Académies
Lyc Charleville THIONVILLE	NANCY METZ
Lyc Grandmont TOURS	ORLEANS TOURS

Lycées Open Filles	Académies
Lyc Grandmont TOURS	ORLEANS TOURS